



## 2022 DSOL 106 schéma seniors parisiens 2022-2026

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Prévus par le code de l'action sociale et des familles dans l'objectif d'assurer l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services de proximité destinée aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches aidants, les schémas d'organisation sociale et médico-sociale définissent les orientations et les stratégies départementales sur cinq ans. Ces outils de planification et d'aide à la décision déclinent sur le département les grands axes des politiques en direction des seniors en tenant compte des spécificités territoriales. Face à la diversité des situations que connaissent les seniors parisiens, la Ville de Paris s'est engagée, depuis plusieurs années, dans l'élaboration d'un schéma élargi, favorisant l'adaptation de la ville à l'avancée en âge dans l'objectif de permettre à chacun de trouver un cadre adapté à son parcours de vie

A Paris, les personnes de 60 ans et plus sont au nombre de 480 500, et représentent 22% de la population (données INSEE 2017). Ce nombre est en augmentation et devrait représenter 25% de la population en 2040, puis 27% en 2050.

Parmi elles, les seniors âgés de 75 ans et plus sont au nombre de 170 000 et représentent 7,8% de la population parisienne. Cette proportion devrait atteindre 12,5% de la population en 2050.

Le précédent schéma parisien en direction des seniors qui couvrait la période 2017-2021 est arrivé à son terme. Élaboré dans le cadre d'une démarche concertée et participative, il a été fortement impacté par la crise sanitaire, qui a mis en lumière la nécessité de renforcer l'accompagnement des structures médico-sociales et des services d'aide à domicile.

Sur la période écoulée, la place et l'inclusion des seniors à Paris ont été renforcées, notamment grâce à la création du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), la mise en place de conseils des seniors et l'utilisation du budget participatif pour la réalisation de projets destinés aux seniors. En parallèle, l'accent a été mis sur

l'accompagnement des séniors dans leur parcours de vie, que ce soit à domicile ou en établissement. Ainsi, l'accès des seniors à l'information et aux services les concernant a été largement amélioré, comme en témoignent le déploiement de 6 Maisons des Aînés et des aidants sur le territoire, la création en 2019 du comparateur officiel de services d'aide à domicile « Mon aide à domicile », et le succès rencontré par le « Guide Seniors à Paris » et les dépliants « Mon carnet d'adresse : être senior dans les différents arrondissements de Paris ». Enfin, le nombre de places en EHPAD a été augmenté de 615 entre 2017 et 2021, et des travaux de réhabilitation et de modernisation d'établissements habilités à l'aide sociale ont été soutenus pour un montant de près de 2 millions d'euros.

La politique volontariste de la Ville de Paris menée en direction des seniors pour les inclure dans la vie de la cité, réduire autant que possible leur perte d'autonomie et les accompagner dans leur parcours de vie doit être poursuivie et accentuée. En parallèle, la lutte contre le risque d'isolement doit être renforcée.

À cet égard, la stratégie parisienne séniors est aujourd'hui marquée par plusieurs enjeux.

En premier lieu, les actions menées en direction des séniors doivent s'inscrire dans un ancrage territorial et des liens de proximités renforcés. La collectivité parisienne s'est fixée pour objectif d'offrir à ses habitants une « ville du quart d'heure », au sein de laquelle il doit être possible pour toutes et tous de faire du sport, circuler, se soigner, s'aérer, s'engager et se cultiver à proximité de son domicile. Ainsi, une politique intégrée des actions en direction des séniors doit être mise en œuvre afin que toutes les composantes de l'action à l'attention des parisiens, qu'il s'agisse des mobilités, de l'animation culturelle et sportive, de la vie citoyenne, du logement ou de l'espace public, prennent en compte les attentes des personnes âgées, en faisant ainsi l'affaire de toutes et tous.

En deuxième lieu, il convient de renforcer l'accompagnement des parisiens âgés face aux différents types de fragilités auxquelles elles peuvent être confrontées particulièrement à des moments charnières de la vie. Les aptitudes physiques ou mentale d'une personne âgée peuvent en effet diminuer avec l'avancée en âge. La collectivité parisienne a pour ambition de développer les dispositifs humains et financiers d'accompagnement à la perte d'autonomie ou qui peuvent la prévenir. Nos concitoyens peuvent aussi être confrontés à un autre type de fragilité, la précarité économique ou l'exclusion sociale. Il importe donc de développer l'accès aux droits, en encourageant par exemple les démarches « d'aller-vers » ; la lutte contre la fracture numérique qui touche en particulier les séniors mais aussi l'accès aux logements des personnes âgées sans-abri qui sont très vulnérables. Les aidants qui accompagnent et préviennent la perte d'autonomie sont des appuis essentiels pour la mise en place de ces politiques et il convient de trouver

des actions fortes de soutien qui leur soient destinées. Enfin, si la crise sanitaire a mis en lumière l'isolement subi par les personnes âgées, elle doit servir de puissant accélérateur à la mise en place d'outils de lutte contre l'exclusion sociale des personnes âgées.

En troisième lieu, il faut permettre à chaque parisien.ne de rester vivre chez soi si elle ou il le désire, et ce quel que soit son âge et son degré d'autonomie. Ce souhait de pouvoir vieillir chez soi, largement exprimé par nos concitoyen.ne.s, suppose avant tout de disposer d'un logement adapté. Ce sujet crucial porte en lui les questions d'adaptation du logement, d'ambition à avoir en termes de résidences autonomie et de résidences appartement, mais aussi d'innovation technique. Cependant, les établissements seront toujours nécessaires pour accueillir les personnes âgées les plus dépendantes et les plus isolées, et ils doivent pouvoir représenter une forme d'accompagnement complémentaire au maintien à domicile. Il est donc primordial d'impulser une évolution du modèle actuel de l'EHPAD et de développer en parallèle des formes d'habitat alternatifs tels que l'habitat partagé, inclusif ou intergénérationnel.

Dans cette perspective, une large concertation institutionnelle et citoyenne a été menée au début de l'année 2022.

C'est ainsi que 6 groupes de travail se rapportant aux thèmes de l'habitat, de la simplification des parcours et de la lutte contre le non recours aux droits, du projet intergénérationnel pour la Ville, de l'accompagnement des aidants, de l'activité physique et de la prévention en matière de santé mentale ont été construits et déclinés en 13 ateliers. Ces groupes incluaient les partenaires extérieurs (AGIRC ARCCO, APUR, ARS, Caisse de dépôts, CNAV, CNSA), les acteurs du territoire (Maisons des Aînés et des aidants, mairies d'arrondissement), les acteurs de terrain (EHPAD, CAJ, DST) et les directions de la Ville.

En parallèle, une concertation citoyenne a été mise en œuvre, avec dans un premier temps la constitution d'un panel de 90 séniors représentatifs de la population parisienne répartis en 3 groupes appelés à réfléchir autour des thèmes de l'espace public, mobilités et vie de la cité, de l'accompagnement des parisien.ne.s aux moments charnières du vieillissement (retraite, veuvage, fin de vie), et du parcours entre domicile et établissement, en tenant compte des aidants. Dans un second temps, un questionnaire a été mis en ligne sur [idees.paris.fr](https://idees.paris.fr), et a donné lieu à plus de 500 contributions.

Le résultat de ces travaux se décline autour de 3 grands axes qui vont structurer la stratégie parisienne. Ils ont vocation à se concrétiser grâce aux 17 fiches actions du schéma séniors 2022-2026 qui posent de manière opérationnelle les mesures sur lesquelles la Ville et ses partenaires s'engagent.

- Des séniors acteurs dans leur « ville du quart d'heure »

Cet axe recouvre la mise en place d'outils de proximité pour inclure les séniors dans les politiques de mobilité, de sécurité, dans la vie culturelle et citoyenne parisienne.

Il s'agit de les inclure socialement sans discrimination, et de leur permettre d'avoir accès à des pratiques physiques et sportives. Chaque politique parisienne prévoira un volet adapté aux séniors, comme ce sera le cas par exemple, concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

- Des séniors accompagnés dans leur fragilité

Cet axe recouvre la mise en place d'outils humains et financiers de prévention et d'accompagnement à la perte d'autonomie. Ils permettront aux séniors d'être informés de leurs droits et guidés dans leurs démarches au sein du territoire, de disposer d'une aide à la pratique numérique, d'être mieux soutenus en cas de précarité économique ou d'exclusion sociale. À titre d'illustration, la création du comité de lutte contre l'isolement des personnes âgées sera une des pierres angulaires de cet axe.

- Des séniors libres de choisir leur habitat

Cet axe recouvre la mise en place d'outils permettant aux séniors de décider dans quel habitat ils veulent vieillir. L'adaptation du domicile et les services qui y sont proposés ne pourront plus être un obstacle aux choix de la personne âgée de rester chez elle. C'est pourquoi la collectivité parisienne s'attachera notamment à développer des bilans logement de séniors. La possibilité d'être accueillis dans des structures collectives ou innovantes, avec respect et bienveillance, devra aussi faire l'objet d'actions spécifiques.

Tels sont les principaux éléments du futur schéma séniors 2022-2026 pour une politique ambitieuse en faveur des personnes âgées à Paris que je souhaitais vous présenter.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**